

## PORTANT COMPOSITION DU JURY DU Data Scientist LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

### ARRETÉ

#### Article 1

La composition des jurys d'examen DU Data Scientist comme suit :

##### Membres du jury

DONINI Julien, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

MADAR Romain, Vice-président, CHERCHEUR AU CNRS

##### Semestre 1

DESCHAMPS Olivier, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

AZZAOUI Nourddine, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

##### Semestre 2

DESCHAMPS Olivier, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

AZZAOUI Nourddine, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

#### Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD

 

Le 12 décembre 2024